

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE

DUNJA MIJATOVIĆ

4^E RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITE 2022

1^e octobre au 31 décembre

Présenté au Comité des Ministres
et à l'Assemblée parlementaire

Le présent rapport rend compte des activités menées par la Commissaire aux droits de l'homme, Dunja Mijatović, entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2022.

1. Visites et missions

Visite en Espagne

La Commissaire a effectué une [visite](#) en Espagne du 21 au 25 novembre, qui était centrée sur des questions relatives aux droits sociaux, en particulier le droit au logement et le droit à la santé, la liberté d'expression et de réunion, et les droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. Au cours de sa visite, la Commissaire s'est entretenue avec la présidente du Congrès des députés, Ana Meritxell Batet Lamaña, la ministre de la Justice, Pilar Llop Cuenca, le ministre de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations, Jose Luis Escrivá Belmonte, et le ministre des Affaires étrangères, José Manuel Albares Bueno. Elle a aussi rencontré la secrétaire d'État à la Santé, Silvia Calzon Fernández, la secrétaire d'État à l'Égalité et à la Lutte contre la violence fondée sur le genre, Ángela Rodríguez, le secrétaire d'État à la Sécurité, Rafael Pérez, la secrétaire d'État chargée du Programme 2030, Lilith Verstrynge, et le secrétaire d'État à l'Union européenne, Pascual Ignacio Navarro Ríos. De plus, la Commissaire a rencontré le Défenseur du peuple espagnol et s'est entretenue avec des membres de la société civile et d'organisations internationales. Enfin, elle s'est rendue à Melilla, où elle a rencontré des responsables et des représentants de la société civile et dans la zone frontrière, y compris aux points de passage de Beni Enzar et Barrio Chino.

Au terme de la visite, la Commissaire a fait observer que l'Espagne avait déployé des efforts considérables pour faire progresser la protection des droits sociaux ces dernières années, mais que pour remédier aux inégalités d'accès à ces droits et satisfaire les besoins des personnes les plus vulnérables, les autorités devraient allouer les ressources de manière transparente et durable et adopter des normes communes, en coopération avec les autorités compétentes aux niveaux central et local. En ce qui concerne l'accès à un logement adéquat, elle a exhorté les autorités à s'attaquer à des problèmes de longue date, tels que la faible proportion de logements sociaux imputable à des années d'investissements publics insuffisants, les coûts élevés du logement tant pour ce qui est de la location que de l'achat, les expulsions forcées et l'augmentation du nombre de sans-abris. La Commissaire a également demandé instamment aux autorités de renforcer l'accès universel à des services publics garantissant à tous des soins de santé de qualité dans toute l'Espagne, notant que les différences régionales sont particulièrement marquées dans la prestation des soins primaires et des soins spécialisés.

S'agissant de la liberté d'expression et de réunion, la Commissaire a appris avec préoccupation que la loi de 2015 sur la sécurité des citoyens continue d'avoir un impact négatif sur l'exercice des libertés d'expression et de réunion, en créant un effet globalement paralysant sur la société. Elle a demandé que la loi soit mise pleinement en conformité avec les normes européennes et internationales en matière de droits humains et a souligné que toutes les allégations d'abus commis par la police dans ce contexte doivent faire l'objet d'une enquête et être soumises à un contrôle judiciaire. En outre, elle a recommandé de renforcer l'ensemble du système de responsabilisation des membres des forces de l'ordre et d'assurer un contrôle adéquat de l'utilisation des pouvoirs coercitifs et de l'imposition de sanctions.

Saluant les mesures adoptées pour protéger et accueillir les personnes fuyant la guerre en Ukraine et les dispositions prises pour améliorer les conditions d'accueil dans les îles Canaries, la

Commissaire a constaté que l'accès aux droits et à la protection varie considérablement d'une région à l'autre et reste très difficile pour de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile. Se fondant sur les entretiens qu'elle a eus à Madrid et à Melilla, la Commissaire a conclu à l'absence de possibilité réelle et effective de demander l'asile à la frontière entre Nador, au Maroc, et Melilla, et a demandé instamment aux autorités de traiter cette situation de manière globale pour que les personnes ayant besoin d'une protection puissent entrer sur le territoire espagnol par des voies légales et sûres. Concernant les événements tragiques survenus le 24 juin 2022 lors de tentatives de franchissement de la clôture entre Nador et Melilla et les allégations de refoulement, la Commissaire a salué l'ouverture d'enquêtes par le procureur général et le défenseur du peuple espagnol. Elle a mis en avant l'importance de faire en sorte que les responsables de toute violation des droits humains qui serait mise en évidence par ces enquêtes aient à répondre pleinement et effectivement de leurs actes. En outre, la Commissaire a précisé que l'Espagne doit se garder de contribuer, directement ou indirectement, à de telles violations lorsqu'elle prend des mesures pour mettre en œuvre sa coopération avec des pays tiers dans le domaine migratoire et a souligné l'urgence d'améliorer le partage des responsabilités et la solidarité entre les États membres du Conseil de l'Europe.

La Commissaire publiera prochainement un rapport sur sa visite en Espagne.

2. Rapports et dialogue permanent

Lettre au Premier ministre de Malte concernant le renforcement de la protection des médias et l'accès à l'information

Le 6 octobre, la Commissaire a rendu publique une [lettre](#) adressée au Premier ministre de Malte, dans laquelle elle demande instamment aux autorités maltaises de veiller à ce que les travaux législatifs lancés en application du rapport d'enquête publique sur l'assassinat de Daphne Caruana Galizia soient conformes aux normes internationales et pleinement ouverts au contrôle et à la participation du public. Elle appelle les autorités à garantir une large consultation publique sur les projets de loi concernant le secteur des médias et les poursuites stratégiques visant la mobilisation publique (SLAPP), à renforcer la protection de la sécurité des journalistes, à intensifier les efforts d'enquête pour identifier et traduire en justice tous les responsables du meurtre de Daphne Caruana Galizia, à éviter de prendre des mesures susceptibles de porter atteinte à la liberté des médias et au droit d'accès aux informations d'intérêt public. Enfin, la Commissaire exhorte le gouvernement à établir un plan, assorti d'objectifs et d'un calendrier bien définis, pour mettre en œuvre les recommandations du rapport d'enquête publique et à en informer clairement le public.

La lettre ainsi que la réponse du Premier ministre maltais sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Mémoire sur le Kosovo*

Le 18 octobre, la Commissaire a publié un [mémoire](#) faisant suite à sa mission au Kosovo* du 30 mai au 3 juin 2022, dans lequel elle formule des recommandations visant à faire progresser la justice transitionnelle et la cohésion sociale, à renforcer la liberté et la sécurité des journalistes, ainsi qu'à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes et la violence fondée sur le genre.

La Commissaire souligne qu'il convient de remédier aux lacunes actuelles en matière d'enquêtes, de poursuites et de jugement des crimes en temps de guerre qui relèvent désormais de la responsabilité du système judiciaire du Kosovo et de renforcer la coopération avec les chambres spécialisées pour le Kosovo et le bureau du procureur spécialisé. Elle met également en avant l'importance de veiller à ce que toutes les victimes civiles de la guerre aient accès à des réparations et de mettre en place des conditions leur permettant de se manifester en toute sécurité. En ce qui concerne la recherche des personnes disparues, la Commissaire encourage Belgrade et Pristina à surmonter leurs différends et à coopérer à la résolution des affaires non élucidées, en plaçant les familles des personnes disparues au cœur de toutes leurs considérations. En outre, elle insiste sur la nécessité de lever les obstacles aux retours durables et de mettre rapidement en œuvre l'arrêt de la Cour constitutionnelle du Kosovo concernant le monastère de Visoki Dečani.

La Commissaire souligne l'importance de s'attaquer aux divisions ethniques qui perdurent dans l'enseignement public en développant un système éducatif unique, respectueux des différences culturelles et linguistiques de toutes les communautés. L'application de la loi sur l'utilisation des langues doit également être renforcée pour assurer la protection et la promotion des droits linguistiques des communautés non majoritaires.

En ce qui concerne la liberté des médias, tout en notant la diversité et le dynamisme du paysage médiatique en général, la Commissaire appelle à la mise en œuvre complète de la législation existante, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'information. Elle insiste sur le fait que les journalistes doivent pouvoir mener leur travail à l'abri de toute pression - y compris les poursuites stratégiques visant la mobilisation publique. Elle ajoute qu'ils doivent être protégés contre les menaces et les agressions physiques et qu'il convient de mettre fin à l'impunité pour les crimes commis à leur encontre, notamment pour les 13 cas de meurtres et de disparitions de journalistes serbes et albanais du Kosovo survenus entre 1998 et 2005. La Commissaire met aussi en avant l'importance de fournir un financement durable au Conseil de la presse et aux médias de service public afin de les protéger de toute ingérence indue.

Dans le domaine des droits des femmes et de l'égalité de genre, la Commissaire fait valoir qu'il importe de combler l'écart notable entre la législation nationale et la situation sur le terrain, dû notamment à la persistance de normes patriarcales profondément ancrées dans la société, y compris en ce qui concerne la participation des femmes à la vie publique et leur représentation, ainsi que l'accès des femmes à l'éducation, aux soins de santé, aux droits de propriété et à l'héritage. Enfin, la Commissaire souligne la nécessité d'une harmonisation du droit interne avec la Convention d'Istanbul et recommande aux autorités de continuer de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes en tant qu'outils de prévention de la violence fondée sur le genre.

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

Le mémorandum est disponible sur le site web de la Commissaire.

Rapport sur le Royaume-Uni

Le 9 décembre, la Commissaire a publié le [rapport](#) faisant suite à la visite qu'elle a effectuée au Royaume-Uni du 27 juin au 1^{er} juillet 2022, dans lequel elle formule des recommandations sur le paysage des droits humains dans son ensemble, les droits des enfants et les questions spécifiques relatives à l'Irlande du Nord.

En ce qui concerne la situation générale des droits humains, la Commissaire s'est dite préoccupée par l'attitude de plus en plus antagoniste du gouvernement britannique à l'égard de ces droits, compte tenu des modifications récentes apportées aux lois et aux politiques et des propositions en ce sens, de la présentation toujours plus fréquente des droits humains comme un obstacle à la mise en œuvre effective des politiques gouvernementales et des attaques verbales ciblant des défenseurs des droits humains. Le rapport montre en quoi la proposition visant à abroger la loi de 1998 sur les droits humains (Human Rights Act) et à la remplacer par une charte des droits (Bill of Rights) affaibliraient ces droits au lieu de les renforcer au Royaume-Uni. Il aborde également l'impact accru qu'aurait la loi sur la police, la criminalité, les peines et les tribunaux (Police, Crime, Sentencing and Courts Act), en particulier son effet dissuasif sur le droit de réunion pacifique, en cas d'adoption du projet de loi sur l'ordre public (Public Order Bill). La Commissaire fait observer un net recul du respect par le pays de ses obligations internationales en matière de droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, le discours public toxique à l'égard des personnes trans et l'impact qu'aurait l'extradition de Julian Assange sur la liberté des médias.

Concernant les droits des enfants, la Commissaire a particulièrement rappelé la nécessité de lutter contre la pauvreté des enfants. Pour ce faire, il convient notamment de mettre en place des stratégies globales et de fixer des objectifs contraignants, mais aussi de s'attaquer aux aspects structurels du système de sécurité et de prestations sociales, de remédier à l'insécurité alimentaire des enfants et de traduire dans les faits leur droit à un logement convenable. D'autres mesures sont également recommandées, à savoir revoir l'exercice des pouvoirs d'interpellation et de fouille à l'égard des enfants, y compris la pratique des fouilles à nu, relever l'âge de la responsabilité pénale de manière à le mettre en conformité avec les normes internationales, et veiller à ce que les jeunes de 16 et 17 ans puissent bénéficier pleinement d'une justice adaptée aux enfants. Le rapport invite les autorités à s'appuyer sur les bonnes pratiques pour promouvoir la participation des enfants à la prise de décision, notamment en abaissant l'âge de la majorité électorale le cas échéant.

En ce qui concerne l'Irlande du Nord, la Commissaire encourage le gouvernement britannique à envisager le retrait du projet de loi sur les Troubles en Irlande du Nord (Legacy Bill), compte tenu de l'opposition généralisée qu'il y suscite et des sérieuses questions qu'il soulève en termes de conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme. Elle demande que toute disposition concernant l'héritage des Troubles place les droits et les besoins des victimes au cœur du processus. Le rapport aborde également la nécessité de prendre des mesures pour améliorer la protection générale des droits humains en Irlande du Nord, notamment en allouant des ressources suffisantes à la Commission des droits humains d'Irlande du Nord de sorte qu'elle puisse s'acquitter pleinement de ses fonctions. La Commissaire met en exergue l'urgence d'agir pour protéger les journalistes, ainsi que d'autres groupes à risque, compte tenu des menaces persistantes dont ils font l'objet, et réaffirme que les meurtres des journalistes Martin O'Hagan et Lyra McKee ne sauraient rester impunis. Elle recommande aussi de lutter contre la ségrégation largement répandue dans le système éducatif d'Irlande du Nord, y compris en augmentant considérablement

le nombre d'écoles intégrées, car il s'agit d'une étape essentielle pour aller de l'avant en tant que société. Enfin, le rapport souligne la nécessité d'allouer des financements suffisants et pérennes aux services d'avortement en Irlande du Nord, afin de protéger la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes.

Le rapport, ainsi que les commentaires des autorités britanniques, sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Lettre à la secrétaire d'État belge à l'Asile et à la Migration concernant les conditions d'accueil des demandeurs d'asile

Le 21 décembre, la Commissaire a rendu publique la [lettre](#) qu'elle a adressée à la secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Mme Nicole de Moor, au sujet des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en Belgique. La Commissaire s'est dite préoccupée par les capacités d'hébergement insuffisantes dans les structures d'accueil et par les délais d'enregistrement et de traitement des demandes d'asile qui ont de graves conséquences sur les droits humains des demandeurs, dont leur droit à la santé et leur accès à un abri et à d'autres besoins fondamentaux. Elle s'est enquis des mesures que les autorités envisagent de prendre pour assurer l'hébergement et une assistance matérielle aux demandeurs d'asile et pour remédier aux lacunes structurelles du système d'asile en Belgique.

La lettre ainsi que la réponse de la secrétaire d'État belge à l'Asile et à la Migration sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Lettre aux autorités bulgares concernant les enquêtes sur les refoulements présumés

Le 21 décembre, la Commissaire a rendu publique la [lettre](#) adressée au Premier ministre bulgare, Galab Donev, ainsi qu'au Vice-Premier ministre chargé de l'Ordre public et de la Sécurité et ministre de l'Intérieur de la Bulgarie, Ivan Demerdzhiev, dans laquelle elle exprime son inquiétude quant aux informations rapportées dans les médias concernant des refoulements aux frontières terrestres du pays. En outre, elle demande des informations sur les enquêtes lancées par les autorités sur les allégations de détention illégale et de mauvais traitements à l'encontre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants, ainsi que sur les situations ayant entraîné la mort ou des dommages corporels parmi ceux qui tentaient de franchir la frontière pour entrer sur le territoire. La Commissaire appelle les autorités bulgares à garantir le droit à la vie des demandeurs d'asile et des migrants, à les protéger contre les mauvais traitements et à veiller à ce qu'ils ne soient pas refoulés à la frontière sans une évaluation individuelle de leurs besoins en matière de protection des droits humains.

La lettre ainsi que la réponse du Vice-Premier ministre chargé de l'Ordre public et de la Sécurité et ministre de l'Intérieur de la Bulgarie sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

3. Activités thématiques

Conséquences de la guerre en Ukraine sur les droits humains

Dans une [déclaration](#) publiée le 10 octobre, la Commissaire a réagi aux nouvelles frappes de missiles et de roquettes menées par la Russie contre des zones urbaines densément peuplées et des infrastructures électriques en Ukraine. Elle a estimé que le caractère généralisé et indiscriminé de

ces attaques suggèrent fortement qu'elles peuvent être qualifiées de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, comme elle l'avait déjà fait remarquer dans son [mémorandum](#) de juillet 2022. Déplorant les morts et blessés causés par ces attaques, la Commissaire a appelé à mettre un terme aux souffrances humaines et à traduire en justice, dans les meilleurs délais, tous les responsables de graves violations des droits humains.

Le 21 octobre, la Commissaire a participé à une réunion d'information organisée par Andriy Yermak, chef de cabinet du Président ukrainien, à l'intention des représentants de diverses organisations internationales. La présentation portait sur le manque d'accès aux prisonniers de guerre ukrainiens détenus par les forces russes ou contrôlées par la Russie ainsi que sur le rôle de la communauté internationale dans la protection de leurs droits et dans la réponse aux conséquences de la guerre en Ukraine sur les droits humains en général.

Le 18 novembre, en amont de la Journée mondiale de l'enfance, la Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle appelle les États membres à protéger et soutenir les enfants touchés par la guerre en Ukraine (voir ci-dessous « Droits des enfants »).

Le 20 décembre, la Commissaire a adressé un message vidéo aux participants à une [table ronde](#) du Conseil de l'Europe consacrée à l'évolution de la situation des droits humains en Crimée à la suite de l'agression armée russe contre l'Ukraine. Lors de son intervention, elle a mis en avant ses tentatives antérieures pour pouvoir se rendre en Crimée afin d'y mener des activités relatives aux droits humains et a évoqué le travail effectué par son bureau pour améliorer la situation des défenseurs de ces droits et des journalistes dans cette région. Elle a également brièvement décrit son action face aux conséquences de la guerre en Ukraine sur les droits humains et fait part de son intention de continuer d'accorder une attention particulière à la Crimée, notamment à la situation des Tatars de Crimée. Des membres du bureau de la Commissaire ont assisté à cette table ronde.

Situation autour du Haut-Karabakh à la suite du blocage du corridor de Latchine

Le 22 décembre, la Commissaire a publié une [déclaration](#) concernant la situation autour du Haut-Karabakh à la suite du blocage du corridor de Latchine. Elle y souligne la nécessité urgente de rétablir la libre circulation des personnes, des biens et des services, y compris des denrées alimentaires et des soins médicaux urgents, afin d'éviter une dégradation de la situation humanitaire dans cette région. Elle met également l'accent sur l'importance d'assurer un accès libre et sans entrave de l'aide humanitaire et des missions internationales de défense des droits humains à toutes les régions et à toutes les personnes, notamment celles vivant dans le Haut-Karabakh, ajoutant qu'elle est disposée à travailler avec l'ensemble des interlocuteurs concernés pour aider à surmonter les difficultés actuelles.

Droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants

Au cours de la période considérée, la Commissaire a mené plusieurs activités spécifiques à des pays concernant les droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. Divers développements dans ce domaine ont été abordés dans le rapport sur le Royaume-Uni, dans le cadre de la visite en Espagne ainsi que dans les lettres adressées aux gouvernements de la Bulgarie et de la Belgique (voir « Visites et missions » et « Rapports et dialogue permanent »).

La Commissaire a tenu plusieurs réunions en rapport avec ce thème. Le 12 octobre, elle s'est entretenue avec Julian Pahlke, rapporteur sur les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile disparus,

de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Elle a présenté les recommandations qu'elle a faites dans son [article du Carnet des droits de l'homme](#) concernant les migrants disparus, publié le 29 septembre. Elle a également évoqué les principaux aspects de ses Recommandations sur les [refoulements](#) ainsi que sur la [Méditerranée centrale](#).

Le 8 novembre, la Commissaire s'est entretenue en ligne avec Krista Mikkonen, ministre finlandaise de l'Intérieur. Cet entretien a permis de poursuivre la discussion au sujet de la [lettre](#) adressée par la Commissaire à la ministre le 27 juillet 2022. Il a été question des difficultés rencontrées par les États pour lutter contre l'instrumentalisation des migrations d'une manière conforme aux principes de droits humains et de la nécessité de veiller à ce que les mesures législatives récemment prises par la Finlande ne nuisent pas à la possibilité effective de demander l'asile. La rencontre a également été l'occasion d'aborder la question de la protection des défenseurs des droits humains.

Le 24 novembre, des membres du bureau de la Commissaire ont procédé à un échange de vues avec des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur le thème des migrants disparus et ont étudié les possibilités de renforcer leur coopération dans ce domaine. Les représentants du CICR ont donné un aperçu du soutien opérationnel qu'ils apportent à certains États membres, ainsi que des efforts de sensibilisation qu'ils déploient au niveau mondial à ce sujet. De leur côté, les membres du bureau ont présenté le mandat de la Commissaire et ses travaux antérieurs sur la question des migrants disparus.

Sécurité des journalistes, liberté d'expression et liberté des médias,

Le 19 octobre, lors d'un séminaire du Parlement européen sur la protection de la liberté des médias en Europe, organisé dans le cadre du prix Daphne Caruana Galizia pour le journalisme 2022, la Commissaire a prononcé une [allocution](#), soulignant que les meurtres et les agressions physiques dont sont victimes les journalistes, l'impunité pour les crimes commis à leur encontre et les poursuites stratégiques visant la mobilisation publique (SLAPP) sont les principaux problèmes qui affectent la liberté de la presse en Europe. Elle a ainsi mis en avant la nécessité d'agir et de continuer à enjoindre aux États de mettre fin à l'impunité, d'appliquer les normes existantes, de faire évoluer les discours politiques sur la presse et de soutenir les initiatives visant à protéger les journalistes, notamment les dispositifs de protection policière et le soutien psychologique.

Le 20 octobre, la Commissaire [est intervenue](#) lors de la première conférence européenne de lutte contre les poursuites stratégiques visant la mobilisation publique (SLAPP), mettant en exergue l'urgence d'agir car ces pratiques constituent une menace grave pour la liberté d'expression, la liberté de réunion et le droit de recevoir des informations. Elle a appelé à l'adoption d'une législation nationale qui permette le rejet rapide de telles poursuites, prévoient des mesures visant à sanctionner l'utilisation abusive du système judiciaire et garantisse un soutien pratique ainsi qu'une assistance juridique gratuite aux personnes poursuivies. Elle a également insisté sur la nécessité de dépénaliser la diffamation et a mis en avant le rôle crucial joué par les organisations nationales et internationales dans la surveillance des violations.

Le 2 novembre, la Commissaire a participé à une conférence organisée par le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias à l'occasion du 25^e anniversaire de cette institution. Elle a attiré l'attention sur le décalage entre les normes existantes dans le domaine de la liberté de la presse et leur application dans la pratique. Par ailleurs, elle a souligné l'importance de l'institution du représentant de l'OSCE, et plus généralement des organisations internationales, et la nécessité

d'agir ensemble pour promouvoir les droits humains et le respect par les États des obligations qui leur incombent non seulement d'adopter de bonnes lois, mais aussi de les faire appliquer.

Le 4 novembre, la Commissaire a participé à une table ronde lors de la conférence de haut niveau intitulée « Sécurité des journalistes : protéger les médias pour protéger la démocratie » organisée par le ministère autrichien des Affaires européennes et internationales, l'UNESCO et le HCDH à l'occasion du 10^e anniversaire du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes. Dans son discours, la Commissaire a souligné à quel point il est impérieux pour nos sociétés d'assurer la sécurité des journalistes. Consciente du fait qu'il est difficile de prévenir tous les dangers auxquels les journalistes peuvent être exposés dans l'exercice de leurs activités, elle a précisé que les États disposent des moyens juridiques, financiers et politiques permettant d'améliorer la sécurité de ces professionnels, ajoutant que les organisations internationales devraient les aider à en faire un meilleur usage.

Le 6 décembre, la Commissaire a participé à un échange de vues avec la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE consacré à la liberté des médias et aux SLAPP. Elle a dressé une vue d'ensemble des menaces auxquelles les journalistes sont confrontés, aussi bien celles liées aux situations de conflit que le harcèlement judiciaire et les actes de violence et d'intimidation. Elle a souligné le rôle joué par les membres de l'APCE dans la protection des journalistes, notamment dans la lutte contre l'impunité, le partage des bonnes pratiques et la mise en place d'un environnement propice à l'exercice libre et sûr des activités journalistiques. La Commissaire a également attiré l'attention sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes systémiques qui contribuent à des conditions de travail dangereuses pour les journalistes, évoquant en particulier le recul manifeste de l'État de droit et la polarisation croissante observés dans plusieurs États membres.

Le 7 décembre, la Commissaire a tenu un échange de vues avec le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) du Conseil de l'Europe, au cours duquel elle s'est dite à nouveau préoccupée par la situation de la liberté de la presse et la sécurité des journalistes en Europe et a rappelé la nécessité de lever les obstacles spécifiques qui entravent le plein exercice de la liberté de la presse et de traiter les problèmes systémiques qui nuisent à l'environnement de travail des journalistes.

Droits des femmes et égalité de genre

Le 14 novembre, la Commissaire [est intervenue](#) lors du [webinaire](#) intitulé « Femmes en situation de handicap en Europe. Quelles avancées nécessaires ? », organisé par le Groupe européen des femmes diplômées des universités (University Women of Europe) et Femmes pour le Dire – Femmes pour Agir. Elle a déploré l'invisibilité et la marginalisation des femmes handicapées, les inégalités et la discrimination dont elles font l'objet ainsi que le risque accru de violence fondée sur le genre et d'atteintes à la santé et aux droits sexuels et reproductifs auquel elles sont confrontées, y compris dans les institutions, lorsqu'elles sont privées de leur capacité juridique, et dans les situations de conflit armé et d'urgence humanitaire. La Commissaire a déclaré que les États doivent garantir la participation des femmes handicapées à la prise de décision, lutter contre les préjugés et les stéréotypes préjudiciables à l'égard des femmes et des personnes handicapées, intégrer les questions liées au genre et au handicap dans les domaines d'action politique, prendre en compte l'intersectionnalité, accorder une attention prioritaire à la désinstitutionnalisation et aux réformes de la capacité juridique, mettre fin à la contrainte dans les soins de santé, renforcer l'égalité de genre et lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et soutenir les

organismes de promotion de l'égalité, ainsi que les organes de surveillance des droits humains et le travail des ONG.

Le 15 novembre, la Commissaire a [rencontré](#) Carlien Scheele, directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE). Elles ont discuté de problématiques communes liées aux droits des femmes et à l'égalité de genre, en accordant une attention particulière aux principaux défis actuels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Europe, ainsi qu'aux possibilités de coopération entre les deux institutions.

Le 17 novembre, la Commissaire a tenu un échange de vues avec la Commission du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre au cours duquel elle a évoqué son action en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et la situation des droits des femmes touchées par la guerre en Ukraine. La Commissaire s'est félicitée de l'adoption de la Recommandation du Comité des Ministres relative à la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile et a fait part de quelques réflexions sur les Stratégies actuelle et future du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le 24 novembre, à la veille de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Commissaire [a souligné](#) que les défenseures des droits humains sont de plus en plus souvent la cible de violences en raison de leur action, qui vise notamment à défendre le droit des femmes de vivre à l'abri de la violence, et parce qu'elles sont des femmes. Elle a appelé les États membres à créer un environnement favorable à la conduite de leurs travaux.

Le 5 décembre, la Commissaire a [fait valoir](#) que le projet de loi à l'examen devant le Parlement maltais qui vise à autoriser l'avortement lorsque la vie ou la santé de la mère est en danger, constitue une première étape impérative pour protéger les droits des femmes, ajoutant que d'autres mesures s'imposent pour garantir pleinement l'accès des femmes à un avortement légal et sécurisé.

Droits des enfants

Le 18 novembre, à l'approche de la Journée mondiale de l'enfance, la Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle appelle les États membres à faire de la protection et du soutien des enfants touchés par la guerre en Ukraine une priorité absolue. Elle a rappelé que la guerre a été particulièrement dévastatrice pour les enfants, aussi bien pour ceux restés en Ukraine que pour ceux qui vivent en situation de déplacement quelque part en Europe. La Commissaire a appelé à une augmentation de l'aide humanitaire pour la population ukrainienne tout au long de l'hiver et à la fourniture durable d'un logement digne, de soins de santé et d'une éducation, ainsi qu'à la satisfaction d'autres besoins essentiels des enfants en déplacement. Évoquant les informations faisant état de transferts forcés d'enfants vers la Russie, elle a condamné les violations généralisées et systématiques de leurs droits humains dans le contexte de la guerre en Ukraine et a demandé aux États membres de soutenir les efforts visant à localiser et à réunir tous les enfants qui ont été séparés de leur famille, en tenant pleinement compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Droits des personnes handicapées

Outre l'intervention de la Commissaire dans le cadre de l'événement consacré aux droits des femmes handicapées qui a eu lieu le 14 novembre (voir « Droits des femmes et égalité de genre »), un membre du Bureau de la Commissaire a pris part, les 24 et 25 novembre, à la [Conférence de la](#)

[Journée européenne des personnes handicapées](#) organisée à Bruxelles par la Commission européenne et le Forum européen des personnes handicapées, qui portait sur les jeunes en situation de handicap, les moyens généraux pour protéger les droits des personnes en situation de handicap et les violences à l'encontre de ces personnes.

Le 2 décembre, à la veille de la Journée internationale des personnes handicapées, la Commissaire a [souligné](#) que, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits humains, les États membres doivent garantir leur participation et intégration pleines et effectives à la société.

Droits humains des personnes LGBTI

Le 1^e octobre, dans une allocution prononcée en ligne devant le 8^e Conseil des personnes transgenres d'Europe et d'Asie centrale de TGEU à Berlin, la Commissaire a fait état d'un certain nombre de tendances négatives qui nuisent aux droits humains des personnes transgenres, notamment la pandémie de covid-19, l'influence croissante des mouvements anti-genre et la stigmatisation sans scrupules de ces personnes à des fins politiques. Elle a déclaré que ces tendances s'inscrivent dans un recul plus large des droits humains en Europe, de sorte que les alliances parmi les défenseurs des droits humains et de l'égalité pour tous sont particulièrement importantes.

Le 26 octobre, à l'occasion de la Journée de la visibilité intersexe, la Commissaire a [appelé](#) les États membres du Conseil de l'Europe à prendre des mesures résolues pour veiller à ce que les enfants et les adultes intersexes puissent vivre sans subir de discriminations, de violences et de pratiques préjudiciables, réitérant ainsi les recommandations formulées dans le [document thématique](#) publié par son bureau sur les droits humains des personnes intersexes.

Le 9 novembre, la Commissaire a réuni des experts à Strasbourg, dans le cadre d'une réunion de réflexion, pour l'aider à orienter ses futures activités liées aux droits humains des personnes transgenres (trans), notamment la publication d'un document thématique en 2023. Un groupe de personnes qualifiées et diverses, composé de personnes trans et non binaires et de militants issus de plusieurs États membres, ainsi que d'universitaires travaillant sur les questions de genre et de droits humains, de représentants d'autres organes compétents du Conseil de l'Europe et d'experts d'autres organisations internationales et régionales, ont examiné en détail des problématiques liées à la reconnaissance juridique du genre et la vie familiale, aux mouvements anti-genre et aux enfants trans et non binaires. En outre, les participants ont échangé une multitude d'informations concernant les expériences vécues par les personnes trans en Europe, notamment les actes de violence et de discrimination, le manque d'accès aux droits économiques et sociaux, la discrimination intersectionnelle, la situation des migrants et des demandeurs d'asile trans et l'impact de la guerre en Ukraine sur les personnes trans.

Le 18 novembre, à l'approche de la Journée du souvenir trans 2022, la Commissaire a [encouragé](#) les États membres du Conseil de l'Europe à redoubler d'efforts pour faire en sorte que les avancées législatives visant à protéger les droits humains des personnes trans se traduisent également par de réelles améliorations de leur vécu.

Le 20 décembre, eu égard au débat au Parlement écossais concernant le projet de loi sur la réforme de la reconnaissance du genre, la Commissaire a [réaffirmé](#) sa position, exposée dans son [rapport](#) faisant suite à sa visite au Royaume-Uni, selon laquelle il est essentiel de lever les obstacles à la reconnaissance juridique du genre pour protéger les droits humains des personnes trans. Le

22 décembre, elle [a salué](#) l'adoption du projet de loi, précisant que neuf États membres du Conseil de l'Europe ont déjà adopté des législations sur la reconnaissance juridique du genre fondée sur l'autodétermination tandis que d'autres sont en train d'introduire des dispositions similaires.

Droits des personnes appartenant à des minorités nationales

Le 5 novembre, à l'occasion du 30^e anniversaire de la [Charte européenne des langues régionales ou minoritaires](#), la Commissaire a appelé les États membres à veiller à ce que les politiques linguistiques tiennent compte de la diversité, protègent les droits des minorités et apaisent les tensions, rappelant son [article antérieur du Carnet des droits de l'homme](#) consacré à ces questions.

Droits sociaux

Le 14 octobre, à l'approche de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, la Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle a appelé tous les États membres à s'attaquer à la pauvreté intergénérationnelle, notamment en menant des politiques fiscales équitables et en assurant le financement durable de programmes d'éradication de la pauvreté complets et fondés sur les droits. Elle a souligné que la pauvreté était de nouveau en augmentation à l'échelle mondiale, la pandémie, la guerre en Ukraine et la flambée des prix de l'énergie exacerbant les déficiences structurelles des systèmes de protection sociale. En outre, elle a appelé à passer d'une approche fondée sur la charité à une approche fondée sur les droits humains et à soustraire les programmes d'aide sociale aux pressions politiques court-termistes.

Le 8 décembre, la Commissaire a participé au débat d'ouverture d'un [séminaire](#) sur le renforcement de la mise en œuvre des droits sociaux en Europe, organisé par le Secrétariat de la Charte sociale européenne. Elle a mis en avant l'importance des travaux du Comité européen des droits sociaux, dont l'urgence s'est encore accentuée ces dernières années en raison des crises successives que traverse l'Europe. Elle a invité les États membres à suivre les conseils du Comité et à lutter contre la pauvreté de manière efficace et équitable.

Justice transitionnelle

Le 18 novembre, la Commissaire [a commémoré](#) le 31^e anniversaire du siège de Vukovar, soulignant que les familles des centaines de personnes toujours portées disparues méritent de connaître la vérité et que justice soit faite.

Les 14 et 15 décembre, un membre du bureau de la Commissaire a participé au [Forum UE-ONG](#) qui avait cette année pour thème « Mettre fin à l'impunité : le chemin vers la responsabilité et la justice » (Stop Impunity: the road to accountability and justice), intervenant lors de la table ronde consacrée à la justice transitionnelle et à la prévention des conflits et des abus. Le rôle des défenseurs des droits humains et les défis auxquels ils sont confrontés lorsqu'ils œuvrent à l'établissement des responsabilités en cas de violations graves des droits humains, les mécanismes de justice internationale, la documentation des crimes de guerre, la participation des victimes, ainsi que la justice de genre et les droits des femmes dans les situations de conflit comptaient parmi les autres sujets abordés lors de l'événement.

Lutte contre le terrorisme et protection des droits humains

Le 7 novembre, la Commissaire s'est entretenue en ligne avec la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, Fionnuala Ní Aoláin. Les discussions ont porté sur le rapatriement et la réintégration des combattants étrangers présumés et de leurs proches en provenance de Syrie et d'Irak, sur les menaces terroristes émergentes et résurgentes telles que le terrorisme d'extrême droite et celui inspiré par les théories conspirationnistes, sur la surveillance démocratique et effective des services de sécurité nationale, ainsi que sur la coopération entre leurs institutions respectives.

Structures nationales des droits humains

Le 30 novembre, la Commissaire a adressé un message vidéo [à l'occasion](#) du 30^e anniversaire de l'institution de l'Ombudsman croate. Mettant en exergue le rôle clé joué par les structures nationales des droits humains dans le système de protection de ces droits, elle a évoqué l'importance de la coopération entre son bureau et l'institution de l'Ombudsman croate, concernant en particulier les questions liées aux droits humains des migrants, au traitement des violations passées des droits humains ainsi qu'aux droits économiques et sociaux.

4. Autres réunions

Échange de vues avec la commission des questions politiques et de la démocratie de l'APCE

Le 12 octobre, la Commissaire a tenu un échange de vues avec la commission des questions politiques et de la démocratie de l'APCE. Elle a discuté de ses activités récentes, concernant notamment les conséquences de la guerre en Ukraine sur les droits humains et de l'importance de défendre les droits des femmes et des personnes LGBTI. Elle a également fait part de son intention de maintenir le dialogue avec les défenseurs des droits humains et les acteurs de la société civile de la Russie et du Bélarus qui jouent un rôle essentiel dans la promotion des valeurs des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit.

Entretien avec le procureur général d'Ukraine

Le 14 octobre, la Commissaire a rencontré à Strasbourg Andriy Kostin, procureur général d'Ukraine. Celui-ci a présenté sa vision de ce qui doit être fait pour que les victimes et les personnes ayant survécu à des violations de leurs droits humains résultant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie obtiennent justice et réparation, ainsi que les mesures prises par son bureau pour que les responsables aient à répondre de leurs actes. La discussion a également porté sur la délicatesse dont il faut faire preuve dans la conduite des enquêtes relatives aux violences sexuelles liées à la guerre afin d'éviter que les victimes subissent un nouveau traumatisme, et sur la situation des enfants ukrainiens transférés en Russie et dans les territoires d'Ukraine contrôlés par la Russie.

Cérémonie de présentation du Liber Amicorum rédigé en l'honneur de Robert Spano

Le 7 novembre, la Commissaire a assisté à la cérémonie organisée en hommage à l'ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme, Robert Spano.

Entretien avec la Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme

Le 15 novembre, la Commissaire s'est entretenue avec Síofra O'Leary, la Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme. Elles ont abordé diverses questions d'intérêt commun relatives aux droits humains, dont le rôle de l'institution de Commissaire dans le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), et la poursuite de la coopération entre la Cour et le Bureau de la Commissaire.

Entretien avec le vice-président du Conseil d'État des Pays-Bas

Le 18 octobre, la Commissaire a rencontré Thom de Graaf, vice-président du Conseil d'État des Pays-Bas. Au cours de cette entrevue, elle lui a présenté son mandat, ses méthodes de travail, son interaction avec le système de la CEDH ainsi que sa collaboration avec la société civile. Leurs échanges ont également porté sur des questions liées à la situation de l'État de droit dans toute l'Europe, et au contrôle démocratique des services de renseignement, eu égard notamment à des changements législatifs aux Pays-Bas.

Entretien avec le ministre de la Justice et de la Sécurité des Pays-Bas

Le 19 octobre, la Commissaire a rencontré Dilan Yesilgöz-Zegerius, ministre néerlandaise de la Justice et de la Sécurité. Elles ont discuté de questions liées à l'asile, dont les conditions d'accueil des demandeurs d'asile aux Pays-Bas, au regard de la [lettre](#) que la Commissaire avait adressée précédemment à ce sujet. En outre, elles se sont entretenues de l'importance de la protection de la liberté d'expression, de la liberté des médias et de la liberté de réunion, et ont évoqué la question du rapatriement de ressortissants d'États membres du Conseil de l'Europe, en particulier des enfants, retenus dans les camps du nord-est de la Syrie ou détenus en Irak.

Rencontres avec le Président de l'Irlande et le ministre d'État irlandais aux affaires européennes

Le 25 octobre, la Commissaire a rencontré à Dublin le Président de l'Irlande, Michael D. Higgins, avec trois défenseuses des droits humains, la présidente de l'ONG Homo Faber (Pologne), Anna Dąbrowska, la directrice adjointe de la Division Europe et Asie centrale de Human Rights Watch, Tanya Lokshina, et la directrice exécutive du Centre pour les libertés civiles (Ukraine), Oleksandra Romantsova. La Commissaire a également rencontré Thomas Byrne, ministre d'État irlandais aux Affaires européennes, pour s'entretenir de questions d'intérêt commun.

Entretien avec la ministre de la Justice de Slovaquie

Le 30 novembre, la Commissaire a rencontré à Strasbourg la ministre slovaque de la Justice, Dominika Švarc Pipan. Elles ont discuté de plusieurs avancées importantes en matière de droits humains en Slovaquie, notamment l'ouverture de la première maison des enfants (Barnahus), l'adoption de la loi sur l'égalité des droits pour les partenaires de même sexe, la loi sur le renforcement de l'indépendance du radiodiffuseur de service public, les mesures visant à remédier aux restrictions excessives imposées à la liberté de réunion, la mise en place d'un groupe de travail gouvernemental sur la lutte contre le discours de haine et la ratification de la Convention de Trømso sur l'accès aux documents publics.

Forum national des droits humains de Lituanie

Dans un message vidéo diffusé à l'occasion du Forum national des droits humains de la République de Lituanie, qui s'est tenu le 9 décembre à Vilnius, la Commissaire a attiré l'attention sur l'importance de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, grâce notamment à la ratification et à la mise en œuvre effective de la Convention d'Istanbul, ainsi que sur la nécessité de promouvoir des politiques d'asile et de migration efficaces et non discriminatoires en Europe et de garantir la protection des droits des personnes LGBTI, des Roms et Gens du voyage et des personnes handicapées.

5. Défenseurs des droits humains

Le 10 octobre, la Commissaire [a rencontré](#) Evgenia Kara-Murza qui représentait son mari Vladimir Kara-Murza, lauréat du Prix des droits de l'homme Václav Havel 2022 et était venue recevoir le prix en son nom, ainsi que des représentants des autres nominés, à savoir la Coalition Arc-en-ciel/Campagne pour les droits des LGBTQIA+ en Hongrie et la Coalition Ukraine 5 AM. La Commissaire a salué le travail dévoué et courageux qu'ils accomplissent pour défendre les droits humains dans leurs sociétés respectives et a fait part de son intention de continuer de les soutenir, ainsi que tous les autres défenseurs des droits humains en Europe.

Le 12 octobre, la Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle souligne que les États membres devraient apporter un soutien accru aux défenseurs des droits humains de Russie et du Bélarus. En premier lieu, elle a mis en avant l'importance de dénoncer les violations commises à leur encontre dans ces deux pays, notamment le harcèlement judiciaire, les poursuites et les placements en détention dont ils font l'objet en raison de leur opposition à la guerre. Deuxièmement, elle a insisté sur le soutien politique et pratique, y compris l'aide financière et le financement adéquats, qu'il convient d'apporter à ceux qui sont restés sur place. Troisièmement, elle a invité instamment les États membres à adopter et à mettre en œuvre des politiques de réinstallation complètes et durables. Enfin, elle a demandé aux États d'accorder à ces défenseurs des droits humains l'accès à une résidence stable et de faciliter leurs démarches en matière d'enregistrement de nouvelles entités de la société civile afin qu'ils puissent poursuivre leur travail dans les pays d'accueil.

Les 24 et 25 octobre, la Commissaire a organisé une table ronde à Dublin avec des défenseurs des droits humains venus de toute l'Europe, sous les auspices de la présidence irlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Les participants ont abordé les principaux défis auxquels sont confrontés les militants des droits humains en période de crise et ont réfléchi aux moyens de renforcer leur protection en Europe. Ils ont abordé la question de la sécurité personnelle et de la liberté individuelle des défenseurs des droits humains et les diverses formes de harcèlement, de dénigrement et de marginalisation dont ils font l'objet. Ils ont également discuté de l'évolution négative de l'environnement général dans lequel opèrent les organisations de la société civile en raison des nombreuses crises qui secouent l'Europe. Par ailleurs, les participants ont échangé avec d'importants acteurs et mécanismes internationaux établis au niveau des Nations Unies et à l'échelon régional pour soutenir leurs activités, qui étaient présents à la réunion, notamment la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, la rapporteure générale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et le Rapporteur spécial sur les défenseurs de l'environnement au titre de la Convention d'Aarhus, dans la perspective de renforcer la protection,

la mise en réseau et la coopération stratégique des défenseurs des droits humains. Un rapport sera publié dans le prolongement de l'événement, reflétant les principales conclusions et recommandations adressées aux États membres à la suite des discussions menées avec les défenseurs des droits humains.

Le 26 octobre, la Commissaire a participé à la conférence bisannuelle de Frontline Defenders, la [Plateforme de Dublin pour les défenseurs des droits humains](#), et a prononcé une allocution lors de la session plénière, dans laquelle elle a présenté son mandat et son engagement auprès des défenseurs des droits humains de toute l'Europe. Son intervention a été suivie d'un échange de vues avec Mary Lawlor, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, et les participants à la conférence concernant la situation actuelle de ces défenseurs en Europe et dans le monde entier, y compris les difficultés qu'ils rencontrent et les moyens de les surmonter.

Le 28 octobre, la Commissaire a participé à la table ronde sur le thème « Dimension humaine de la sécurité dans les Balkans occidentaux - Les défenseurs des droits humains sont-ils protégés ? » organisée dans le cadre de la [Conférence de Belgrade sur la sécurité](#) par le Comité des avocats pour les droits de l'homme, en coopération avec le Centre des politiques de sécurité de Belgrade. Soulignant l'importance du travail des défenseurs des droits humains, la Commissaire s'est dit préoccupée par la multiplication des risques auxquels sont exposés ceux qui dénoncent des faits de corruption et les menaces pour l'environnement, ceux qui s'occupent de questions de justice transitionnelle ainsi que les militants LGBTI dans la région. Elle a fait part de sa détermination sans faille à demander aux États membres de s'acquitter de leur obligation de favoriser un environnement permettant aux défenseurs de mener leurs activités sans danger et sans crainte de menaces, de violences ou de représailles.

Le 7 décembre, la Commissaire [a participé](#) en ligne à la 20^e Conférence internationale contre la corruption coorganisée par Transparency International et le Conseil de la Conférence, à Washington DC du 6 au 10 décembre 2022. Dans son discours, elle a mis l'accent sur le soutien qu'elle apporte aux défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe, soulignant les défis auxquels ces militants sont confrontés et l'importance de leur travail dans le contexte actuel des crises mondiales.

Le 10 décembre, la Commissaire a assisté à la cérémonie de remise du prix Nobel de la paix à Oslo partagé cette année par d'éminents défenseurs des droits humains du Bélarus, de Russie et d'Ukraine, à savoir Ales Bialiatski, actuellement détenu dans son pays au Bélarus, l'ONG russe Memorial, et le Centre ukrainien pour les libertés civiles. La veille, la Commissaire [a participé](#) à une conférence organisée par le Comité norvégien d'Helsinki en partenariat avec le Centre Nobel de la paix, et a prononcé un discours sur la contribution apportée par les défenseurs des droits humains à la paix, à la liberté, à la justice et à la démocratie grâce à leur travail, notamment en période de guerre comme celle qui fait rage en Ukraine et dans le cadre d'autres crises. La Commissaire a chaleureusement félicité les représentants des lauréats du prix Nobel de la paix, partenaires de longue date de son bureau, et les a assurés de son soutien ferme pour les efforts exemplaires et résolus qu'ils déploient pour défendre les droits humains.

Le 10 décembre, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, la Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle a souligné la nécessité de mieux protéger et soutenir les défenseurs des droits humains, ajoutant que ce point devrait figurer parmi les principales priorités des États membres du Conseil de l'Europe. Évoquant l'attribution du prix Nobel de la paix à des défenseurs

des droits humains qui témoigne de la reconnaissance mondiale de l'universalité de leur travail, elle a précisé que les militants de droits humains du Bélarus et de la Russie sont également des partenaires clés du Conseil de l'Europe, car ils partagent les valeurs communes de l'Europe et luttent courageusement pour les droits humains, la démocratie et l'État de droit dans nos sociétés.

6. Activités de communication et d'information

Plus de 600 articles sur les activités de la Commissaire ont été publiés par différents médias nationaux et internationaux, dont l'attention s'est surtout portée sur ses travaux concernant les migrations, la liberté des médias et son rapport sur le Royaume-Uni.

Les travaux de la Commissaire sur les droits des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants ont été relayés par de nombreux médias, notamment *Agence Europe, Altreconomia, Deutschlandfunk Kultur, ORF, STT, ABC News, Agence Belga, Agentschap Belga, De Standaard, Diario Noticias de Navarra, El Diario, El Faro de Ceuta, EuroActiv, Europa Press, Frankfurter Allgemeine Zeitung, Frankfurter Rundschau, Göteborgs Posten, Il Manifesto, Independent Online, La Libre Belgique, La Nacion, La Republica, La Stampa, La Verdad de Ceuta, Neue Zürcher Zeitung, PAP, RTBF, Sky News, Tanjug, The Associated Press, The Brussels Times, The Canadian Press, The Shift News, The Washington Post, Times of Malta, VoA, WNP.pl.*

S'agissant de ses activités dans le domaine des migrations, la visite en Espagne est celle qui a le plus suscité l'attention des médias (*AFP, Africa Radio, Agencia Lusa, Anadolu Agency, Antena 3, Cadena Ser, EFE, El Confidencial, El Diario, El Faro de Melilla, El Huffpost, El Imparcial, El Mundo, El Nacional, El Norte de Castilla, El Pais, El Progreso, EurActiv, Europa Press, France 24, InfoMigrants, La Jornada, La Nacion, La Rioja, La Vanguardia, La Verdad, Las Provincias, Les Échos, L'Expression, MTI, Noticias ao Minuto, Reuters, RFI, RTL.lu, SwissInfo, The Associated Press, The Canadian Press, The Washington Post, Yahoo Noticias.*)

Les travaux de la Commissaire sur la liberté des médias ont été couverts par *ABC News, Agence Europe, ANSA, Articolo21, Balkan Insight, Danas, EurActiv, Frankfurter Allgemeine Zeitung, Frankfurter Rundschau, Independent Online, In Depth News, Index.hu, Jornal de noticias, Malta Today, Newsbook, Osservatorio Balcani e Caucaso, SIR, The Associated Press, The Canadian Press, The Conversation, The Irish Examiner, The Malta Independent, The Shift News, The Washington Post, Times of Malta, Times of Malta, US News, VOA, Yahoo News.*

Le rapport sur le Royaume-Uni a été largement relayé par les médias, en particulier par la *BBC, Belfast Telegraph, Evening Standard Online, Independent Online, Ireland-Live, Irish Legal News, Law Society of Ireland Gazette, Mail Online, RTE, The Daily Mirror, The Guardian, The Herald, The Irish Examiner, The Irish News, The Irish Post, The Irish Times, The National, The Press Association, The Scotsman, The Washington Post, Yahoo News.*

Le Mémoire sur le Kosovo* a été cité par plusieurs médias, dont *Balkan Insight, Blic, Euractiv, RTS, Telegraph, Kosovo Online, Osservatorio Balcani e Caucaso.*

The Associated Press, The Independent, Ungarn Heute, Agence Europe, Malta Today, The Malta Independent, et Times of Malta ont évoqué le travail de la Commissaire sur les droits des femmes.

La déclaration sur la situation autour du Haut-Karabakh a retenu l'attention de *ArmenPress*, *AzerNews*, *Daily Sabah*, *Interfax*, *News.am*, *News.az*, *SIR*, *Trend*, et *Weekly Azerbaijan Business Monitoring*.

Les médias se sont également intéressés aux travaux de la Commissaire sur les droits sociaux (*Reporter.gr*, *SIR*, *Zougla.gr*), les personnes âgées (*Agence Europe*, *Reporter.gr*), la guerre en Ukraine (*Agence Europe*), les droits des enfants (*Agencia Lusa*, *Agensir*, *Cable free TV*, *Ukrinform*, *Welt Online*), les personnes LGBTI (*Euroobserver*, *Reporter Cyprus*, *CNN*, *Dnevnik.se*, *The Scotsman*, *The Times*), et les défenseurs des droits humains (*Hirado.hu*, *Reform.by*, *TASR*, *Teraz.sk*, *Ukrinform*, *Webradio*, *BelaPAN*, *Glas Istre*, *Hina*).

La Commissaire a publié 47 tweets, qui ont généré au total un peu moins de 800 000 impressions et un taux d'engagement moyen de 3,6 %. Le nombre d'abonnés a connu une augmentation d'1,4 % (soit 954 abonnés de plus par rapport au trimestre précédent). Sur Facebook, les 41 nouvelles publications ont été vues par 29 404 personnes et la page a recueilli 139 « J'aime » supplémentaires.

Le site web de la Commissaire a été consulté par plus de 120 000 visiteurs uniques, ce qui représente une augmentation de plus de 21 % par rapport au même trimestre de 2021 et de 40 % par rapport au troisième trimestre de 2022.